

**Intervention de M. Dominique JARLIER,
Président de la fédération nationale des Communes forestières
7 mars 2016**

Madame, Messieurs les ministres
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Dans quelques minutes, au nom de la Fédération nationale des communes forestières, j'apposerai ma signature au contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et l'Office national des forêts pour les cinq prochaines années.

Je veux ici oublier les raisons qui ont conduit à l'interruption prématurée du précédent contrat et ne retenir que l'intérêt des négociations qui se sont déroulées tout au long de l'année 2015 sous l'autorité du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Merci à tous les participants des différents ministères concernés et aux représentants de l'ONF ainsi que, bien sûr, à tous les élus du bureau des communes forestières qui se sont mobilisés pour permettre de dégager des perspectives acceptables par tous. Un merci particulier à Jean-Yves CAULLET qui a assuré dans des conditions difficiles le pilotage de la négociation et qui a formulé des suggestions pertinentes favorisant l'accord de l'ensemble des parties.

Merci aussi à Stéphane LE FOLL dont l'intervention a été capitale pour arracher à ses collègues ministres les décisions qui ont rendu possible cet accord. Cher Stéphane, les communes forestières sont bien conscientes du rôle qui a été le tien et elles t'en remercient bien sincèrement. Elles savent aussi le regard bienveillant porté par le Président de la République sur la gestion publique des forêts.

Les enjeux de la gestion de la forêt publique française sont nombreux. Ils tiennent à l'approvisionnement de la filière forêt bois (40% de l'approvisionnement total des scieries) aux emplois qui y sont liés, à la lutte contre le changement climatique, à la régulation des eaux, à la stabilité des sols, à la préservation de la biodiversité, à l'accueil du public, etc...

La fédération des communes forestières a toujours défendu la mise en œuvre du régime forestier par l'Office National des Forêts dans les forêts appartenant aux collectivités.

C'est une garantie de gestion durable et multifonctionnelle qui permet de répondre « de manière spécifique à des besoins d'intérêt général ».

Le partenariat est originel de l'administration des Eaux et Forêts, version républicaine, à la création de l'Office National des Forêts il y a 50 ans. Il est original parce qu'il unifie la gestion forestière publique à l'échelle nationale, ce lien de solidarité lui donnant force et exemplarité.

Mais voilà, ce mode de gestion doit demeurer compatible avec les moyens financiers que les propriétaires, c'est-à-dire l'Etat et les collectivités, peuvent y consacrer. Il n'existe pas une sorte de cassette dans laquelle il suffit de prélever ce dont on a besoin. L'importance de la mission n'entraîne pas la pérennité de la rente.

Les communes, tout le monde le sait, doivent faire face à des dépenses nouvelles tout en subissant une diminution de leurs ressources au travers de la réduction de la dotation globale de fonctionnement.

Aussi, cette heureuse conclusion n'a été rendue possible que parce qu'aucune contribution supplémentaire n'a été demandée aux communes lesquelles en revanche se sont engagées à des efforts significatifs en faveur d'un accroissement de la mobilisation des bois en liaison avec les entreprises de la filière et au regroupement de la gestion des forêts communales de petite taille.

Au nom de notre Fédération, parce que les élus sont non seulement les représentants du propriétaire mais aussi aménageurs et prescripteurs, j'affirme notre implication aux côtés de nos partenaires dans le développement d'une politique de filière au travers de l'interprofession France-Bois-Forêt et des actions territoriales que le réseau des communes forestières conduit.

Il ne faudrait pas cependant déduire de cet « happy end » que nous en nous remettons totalement à l'Office National des Forêts pour gérer le patrimoine forestier des communes, que toutes les critiques se sont tues et que la satisfaction des maires est générale.

L'ONF doit construire son avenir en prenant la pleine mesure de sa responsabilité dans l'économie de la filière, en se réformant dans sa pratique et sa gestion, mais aussi en renforçant une relation de proximité et de confiance avec les élus forestiers dans les territoires.

Merci à tous.